

**INTERVENTION DU MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL**

DEVANT LE COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL

17 juillet 2012

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de vous retrouver à l'occasion de cette réunion du Comité Technique Ministériel, qui est l'instance formelle de dialogue social de notre Ministère et donc un lieu naturel d'échange. J'ai dit « instance formelle de dialogue », au sens institutionnel, et pas « instance de dialogue formel » : je souhaite avoir ici de vrais échanges francs et constructifs, qui nous aident collectivement à progresser, pas une suite de lectures de déclarations qui ne se répondent pas. Cela dépend de moi, et cela dépend de vous, de chacun de vous.

Ce dialogue utile qu'il faut nouer ici, je suis prêt à y prendre part personnellement de façon régulière, ce n'est donc pas la dernière fois que vous me voyez ici.

De ma première rencontre informelle avec vous, 4 juin dernier quelques jours après ma nomination, j'ai retiré le sentiment d'un malaise que vous avez tous exprimé :

- Malaise des agents d'un Ministère qui a perdu ses repères et ses valeurs
- malaise d'une inspection qui ne se sent plus soutenue par son Ministre et sa hiérarchie,
- malaise d'un dialogue social en panne.

J'ai aussi perçu des attentes :

- de voir –enfin- réunis à nouveau le Travail et l'Emploi,
- de voir entendu ou au moins débattu un certain nombre de critiques sur la mise en œuvre de certains dispositifs comme la Prime de Fonctions et de Résultats,
- de voir apporter –enfin- des réponses à des problématiques posées depuis longtemps comme par exemple la situation des contrôleurs du travail, au sein d'un projet global pour nos services.

Parfois des inquiétudes :

- par exemple sur la nouvelle étape de décentralisation annoncée et son impact sur les pôles 3E
- ou sur l'avenir de l'AFPA

Les rencontres bilatérales que vous avez eues avec mon directeur de cabinet ont confirmé et permis d'approfondir ces expressions. Elles ont également montré –et c'est naturel- une diversité de points de vues et de propositions dont il faut aussi tenir compte, même lorsqu'elles ne facilitent pas l'émergence de solutions consensuelles.

Ces rencontres bilatérales ont aussi révélé un besoin de respect, sur lequel je veux dire un mot d'emblée. Le respect de la personne est à mes yeux une valeur fondamentale, sans laquelle –précisément- aucun dialogue véritable n'est possible, et sur laquelle –je vous le dis avec un peu de solennité- je ne transigerai pas ! Ce respect, chacun y a droit : vous-même, chaque syndicaliste, chaque agent, chaque directeur. Ce respect chacun le doit aux autres, en tant que personnes. Et cela vaut aussi entre militants syndicaux.

Nous avons des fonctions et des rôles différents, il existe des opinions et des pratiques différentes, mais dans ce Ministère chaque personne doit être respectée ! Les manquements dans ce domaine, d'où qu'ils viennent, ne doivent plus être tolérés.

Enfin ces rencontres ont confirmé une demande unanime : que le dialogue social de notre ministère porte sur les aspects revendicatifs « traditionnels »

que développent les représentants du personnel que vous êtes, mais aussi qu'il porte sur les missions elles-mêmes du ministère, le sens même de l'action attendue de ses agents.

C'est par là que je voudrais commencer.

1) Ce ministère est au cœur des enjeux de notre pays.

Nous sortons de la grande conférence sociale qui a permis de définir les grands enjeux de l'Emploi, première priorité, de la formation professionnelle, des salaires, de l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail, de l'avenir de notre protection sociale, du redressement productif, de la fonction publique.

Elle est parvenue à s'accorder sur une méthode : la mise en place d'un processus de dialogue dans notre pays : « les économies les plus robustes sont celles qui ont été capables de tisser cette confiance et d'organiser ce système de relations sociales fondé sur la négociation », a dit le Président de la République lors de son discours introductif au Palais d'Iéna. Une « feuille de route sociale » explicite pour chacun des domaines appelant des réformes, la

méthode suivie, le rôle de chacun, le calendrier retenu. C'est ce que, pour ma part, j'appelle « la méthode du dialogue social à la française ».

Ce processus va se poursuivre au cours des prochains mois et des prochaines années, et les services et les opérateurs du ministère vont être extrêmement mobilisés et impliqués dans ce processus : dans la conception, les phases législatives et réglementaires, mais aussi et surtout dans l'action qui va naître de tous ces chantiers sur le terrain, dans les territoires, dans les entreprises.

Notre ministère est au cœur de ces enjeux.

C'est dans le fil de son Histoire. **Ce ministère a toujours été au cœur des grandes réformes sociales de la France** depuis plus d'un siècle. Depuis sa création en 1906, il est passé :

- de l'objectif de protéger les plus faibles contre l'industrialisation sauvage à l'organisation des relations collectives entre employeurs et syndicats ;
- de la protection des seuls salariés à celle de l'ensemble de la population ;
- de la prise en charge des problèmes liés au travail à celle des chômeurs.

Etre au cœur du social, c'est être en permanence concerné par les transformations que vit le pays.

Aujourd'hui, la justification du ministère du travail ne se discute pas. **Il est présent et actif dans les grands enjeux économiques et sociaux.** Notre pays en a besoin pour faire face à la mondialisation de l'économie, à la crise et au chômage, à la désindustrialisation, au développement des multiples formes de précarité, aux atteintes de la cohésion sociale. Dans ce contexte, la régulation des relations du travail est d'autant plus indispensable pour l'économie, les entreprises, les salariés, les territoires.

La crise que nous traversons, la méthode que nous avons choisie du dialogue social, donnent à notre ministère un rôle nécessaire pour l'équilibre de l'action politique du gouvernement.

Ce ministère est aussi celui du Dialogue social, il est donc **porteur et garant de la méthode.** Il a son rôle à jouer dans le redressement du pays. Au fil du temps et des luttes sociales, 30 ans après les Lois Auroux, le ministère a acquis une place incontestable dans les relations sociales du pays : en faisant le lien entre les partenaires sociaux, il facilite les nécessaires équilibres qui permettent de faire avancer l'ensemble.

Nous sommes et devons continuer à être des vecteurs de transformation sociale : faire avancer le droit du travail dans les entreprises, faciliter la prise en charge des problèmes par les acteurs sociaux pour les aider à vivre ensemble, lutter contre les injustices et l'arbitraire dans le monde du travail, soutenir des salariés qui perdent leur emploi, les chômeurs qui ont des difficultés à en retrouver, accompagner les entreprises comme les territoires dans leurs démarches de progrès et d'innovation. Bref, tant sur le champ du travail que celui de l'emploi, deux champs qui sont intimement liés, notre attention porte avant tout sur les situations de fragilité et les façons d'y répondre, et sur la recherche du progrès.

Nous sommes des gardiens de règles sans lesquelles une société ne peut fonctionner, mais nous voulons être des gardiens de règles intelligents, soucieux de régulation sociale, gendarmes quand il le faut mais aussi pédagogues, médiateurs, animateurs, innovateurs pourquoi pas. Cette dualité se trouve dans nos métiers, mais aussi dans nos organisations. Cette caractéristique est parfois difficile à vivre. Mais elle est aussi une grande richesse car elle donne une légitimité à l'Etat et à ses agents et elle permet de faire progresser la société.

Lors du centenaire de l'inspection du travail en 1993, le président François Mitterrand rendait hommage aux Inspecteurs du Travail en les

présentant comme des « artisans du changement, dont le rôle est de veiller à ce que les changements sociaux accompagnent les changements économiques toujours dans la direction d'un mieux être ». Cette vision garde pour moi toute sa pertinence, et ce qualificatif d' « artisan du changement » me paraît devoir s'appliquer à chaque agent du ministère qui, chacun à sa place et à sa manière, est « un soldat qui défend la justice dans le monde du travail » pour reprendre une autre expression à François Mitterrand. J'ajouterais la dimension collective qui est décisive : nous devons être des artisans réunis du changement, pas des « petits soldats » isolés mais une force collective, organisée, cohérente, solidaire.

2) **Je veux un ministère du travail plus fort.**

Après quelques semaines de contact avec ce ministère, je ressens la nécessité d'une évolution. Je l'ai dit, j'ai l'impression que ce ministère a perdu son sens, ne sait plus où il va. Il doit retrouver une direction mais aussi une cohésion interne. Il doit être en phase avec la société pour exercer les missions qu'elle attend de lui. Il doit se projeter sur l'avenir sans en avoir peur.

Pour cela nous avons des atouts incontestables : en premier lieu des professionnels de grande qualité, reconnus et motivés. Il porte des valeurs

fortes. Il doit davantage exister collectivement. La situation actuelle justifie d'autant plus un Etat plus fort, et un ministère du travail plus fort et donc plus soudé.

Je compte proposer deux grands chantiers à engager pour les prochaines années pour être ce « ministère plus fort » :

a. Notre système d'inspection du travail doit mieux s'organiser pour mieux répondre aux nouveaux défis du monde du travail.

L'inspection du travail réalise au quotidien un travail d'une grande utilité sociale que je veux saluer sincèrement. Un récent rapport de l'IGAS le confirme. Ce travail est mal connu à l'extérieur et insuffisamment valorisé. Mais plusieurs facteurs déstabilisent l'organisation actuelle et le travail de nos agents : la mondialisation de l'économie, la centralisation des décisions et l'organisation en réseau des entreprises, l'intervention d'entreprises étrangères ne respectant pas toujours nos règles, l'évolution des collectifs de travail et la dureté de certaines relations de travail dans les entreprises, la complexification des règles de droit (lois mais aussi développement du droit négocié) et des situations de travail rencontrées sur le terrain, la pression de la demande individuelle.

Sans préjuger des solutions, chacun sera d'accord je pense sur l'urgence d'engager une large réflexion sur ce que la société française attend du système d'inspection du travail, et sur la façon ou les façons d'y répondre. J'insiste bien sur le terme « système d'inspection » qu'emploie la convention 81 de l'OIT que la France a ratifiée et qui a été repris dans notre code du travail (titre deuxième du Livre premier sur l'inspection du travail, huitième partie). Cette réflexion sur le système doit être ouverte : ouverte aux partenaires sociaux et autres acteurs du monde social, mais aussi bien sûr ouverte à tous les acteurs du système d'inspection du travail lui-même en interne.

b. Notre action pour l'emploi doit s'inscrire dans la nouvelle étape à venir de la décentralisation.

L'acte III de la décentralisation sera une mesure forte de ce quinquennat. La difficulté du moment est que sa conception nécessite des préparations et des arbitrages. Un premier projet de loi doit être déposé devant le Parlement avant la fin de l'année. Comme je l'ai dit aux Direccte, il est indispensable de clarifier les rôles de chacun et de constituer des « blocs de compétence » entre les divers intervenants. Sur la formation professionnelle, la Région a vocation à être le responsable de ce bloc. Par contre sur l'emploi, je confirme

que l'Etat conservera sa compétence. Il ne peut en être autrement ; c'est le gouvernement qui est jugé sur l'emploi et le chômage. Je l'ai dit devant les responsables de Pôle emploi réunis le 2 juillet, cet établissement public lui aussi, restera unique et ne saurait être régionalisé.

Dans ce domaine de l'emploi aussi, nous devons anticiper et ouvrir des réflexions sur nos missions à l'intérieur du nouveau paysage décentralisé. Nous devons intégrer les effets de la partie « développement économique » qui ne relève pas de ma responsabilité ministérielle mais concerne les Direccte. Nous ne devons pas avoir de réticence à entrer dans cette voie. Je réaffirme que plus on décentralise, et plus l'Etat doit savoir s'affirmer sur les rôles et les compétences qui sont les siens.

Ce travail devra associer, lui aussi, les agents concernés, et vous aurez aussi à en débattre.

J'en profite pour vous dire que nous sommes en train de discuter avec Bercy de la reprise en gestion des personnels de la DGEFP à compter de 2013. Travail et Emploi sont désormais réunis et il m'a paru plus cohérent que les personnels concernés soient gérés par mon ministère et sous mon autorité. Le DAGEMO et le DGEFP vous en parleront cet après midi.

c. Ces deux grands chantiers sont au cœur du projet d'un ministère du travail plus fort : un système d'inspection du travail mieux armé face aux nouveaux défis et une action pour l'emploi qui s'inscrit dans le nouveau contexte de décentralisation de la formation. Ils méritent un grand débat avec les acteurs sociaux et des territoires, et ils méritent un grand débat avec l'encadrement, et tous les agents, de notre ministère.

Ce débat, il doit avoir lieu sur le terrain, au plus près des acteurs concernés. Et il doit s'engager rapidement, dans les mois qui viennent, avant les décisions qu'il nous faudra prendre.

Je vais donc prendre à la rentrée l'initiative de lancer cette démarche de dialogue ouvert, réunissant acteurs sociaux, territoires et acteurs internes, réunissant le travail et l'emploi. Elle devra être une occasion de réaffirmer le sens de notre action, des valeurs qui l'inspirent, de la permanence de ses fondamentaux mais aussi de sa capacité à répondre aux nouveaux défis du moment. Bref, ce sera le moment de réaffirmer le Service Public moderne que nous voulons être.

Bien entendu, vous serez associés. Nous pourrions tirer ensemble les leçons de ces débats, par exemple sous une forme nouvelle et informelle, avant la fin de cette année.

3) *Pour être plus forts, nous devons aussi renouer le dialogue social à tous les niveaux de ce ministère.*

Le blocage du dialogue social qui s'est manifesté dans la dernière période ne peut pas être considéré comme une situation satisfaisante ni durable. Il faut en sortir, ici au plan national et partout sur le terrain.

Nous devons être capables d'avoir des échanges sereins, respectueux, qui permettent de nous écouter, d'échanger des arguments, de voir où sont les contradictions et même de trouver des compromis permettant de conclure des accords !

- a. Il est temps **d'ouvrir de vraies négociations sur le dialogue social** dans ce ministère : droits syndicaux, contenu et règles du dialogue social.

Je demande à Joël BLONDEL notre DAGEMO, avec l'appui d'Emmanuelle WARGON notre secrétaire générale, d'ouvrir cette négociation avec vous dès septembre.

- b. J'ajoute que le **dialogue social doit irriguer tout le ministère, c'est-à-dire chaque Direccte** et pas seulement le niveau national. Un travail va être entrepris avec les directeurs régionaux sur ce point dans les prochains mois.

Je serai particulièrement attentif à l'évolution de ce dossier primordial à mes yeux.

- 4) **Enfin, je veux terminer en évoquant plusieurs sujets différentes sur lesquels vous nous avez alerté, le 4 juin dernier ou lors des rencontres bilatérales, le plus souvent de façon critique même si là encore vous avez des appréciations et des propositions qui peuvent être différentes.**

Je veux parler :

- des contrôleurs du travail,
- des interrogations sur les agents de catégorie C
- de ce que plusieurs d'entre vous ont appelé « la politique du chiffre »
- de l'entretien professionnel
- de la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR)
- des risques psycho-sociaux et plus largement de la qualité de vie au travail
- de la défense des agents de l'inspection.

a. Sur les contrôleurs du travail.

Les rencontres bilatérales ont montré que les propositions sont différentes entre organisations, mais tout le monde s'accorde à considérer qu'il faut reprendre la discussion sur le statut et avancer pour trouver une solution.

C'est un sujet complexe car :

- Nous devons nous inscrire dans un cadre interministériel. Nous ne pouvons pas le traiter indépendamment de ce qui se fait dans les autres ministères. Or vous le savez, le Nouvel Espace Statutaire (NES) mis en place dans l'ensemble de la fonction publique a été rejeté ici, tant par vous que par mon prédécesseur, mais sans qu'une solution alternative crédible n'ait été bâtie. C'est ce que nous rappelle la Fonction Publique dans les premiers contacts qui ont été repris.
- Nous sommes dans le contexte budgétaire que chacun connaît.
- Cette question du statut devra être liée aux réflexions sur l'évolution de nos services et du système d'inspection.

J'ai repris les discussions avec la Fonction publique. La discussion ne s'annonce pas facile, je ne vous le cache pas, mais nous avons la volonté d'explorer toutes les pistes possibles. Nous vous proposons d'en discuter avec vous dès la prochaine rentrée. C'est pour moi, un sujet primordial que je ne lâcherai pas.

- b. **Les agents de catégories C** ont de légitimes interrogations sur leurs missions. Leur métier évolue et évoluera. Il existe des initiatives dans les régions visant à leur évolution qui doivent être mutualisées et encouragées. La trajectoire des effectifs de notre ministère pour 2013-2015 n'est pas encore précisément fixée, mais nous connaissons le signe, vous comme moi : il sera globalement négatif. Si nous maintenons le nombre de fonctionnaires sur la période, les créations de nouveaux emplois dans l'éducation, la justice, la sécurité, doivent compenser par un effort de diminution dans les autres ministères, et nous devons prendre notre part à cet effort.
- Plus largement nous devons faire ce que nous demandons aux autres de faire : **mieux anticiper**. Si nous sommes au cœur d'un monde social qui bouge, nos missions évoluent, nos organisations et nos métiers aussi. Nous devons tenir compte de notre pyramide des âges, comme des aspirations à un déroulement de carrière. Tout cela nécessite d'anticiper les emplois et les compétences, de mieux organiser les trajectoires professionnelles et les mobilités. La DAGEMO et les Direccte ont commencé un chantier qui doit être renforcé.
- c. **Sur la « politique du chiffre » pour l'inspection du travail**. L'important est de savoir répondre aux grands enjeux, comme je l'ai dit. Il faut donc travailler à

améliorer l'efficacité du système d'inspection et à renforcer l'approche collective. Nous aurons une politique du travail et donc des priorités et des objectifs ; nous avons besoin de justifier notre action et notre utilité sociale devant le Parlement, le Bureau International du Travail, les partenaires sociaux. Il est donc important que les agents saisissent leur activité.

Mais, il faut sortir de l'obsession du chiffre surtout quand il renvoie à l'activité individuelle d'agents. Dans le cadre des réflexions à mener sur l'évolution du système d'inspection du travail, je suis favorable à ce que l'on regarde comment aller vers des objectifs plus collectifs du système d'inspection, au niveau régional et départemental. Nous trouverons une solution ; cela nécessite pour nous, d'y travailler préalablement avec notre encadrement qui joue un rôle difficile mais essentiel.

- d. **L'entretien professionnel** a son utilité car il permet à chaque agent de dialoguer avec son responsable chaque année, pour parler de son activité et faire le point sur son développement professionnel. Cela existe partout, et c'est une bonne pratique à encourager dès lors bien sûr que ces entretiens se font avec toutes les garanties de professionnalisme et de déontologie.

Pour ce qui concerne notre ministère, nous devons aussi avancer sur ce point. Je vous propose de faire un bilan des entretiens 2012, puis d'en débattre ici, pour préparer les entretiens 2013. Il faut viser la qualité de ces entretiens, tout le monde y a intérêt, et pourquoi pas, aboutir à une sorte de « charte de bonne pratique ».

- e. **La Prime de Fonctions et de Résultats.** Sur ce point aussi, nous sommes dans un cadre interministériel et des textes réglementaires doivent s'appliquer pour les catégories A.

La PFR peut avoir des avantages : elle permet de mettre à plat les régimes indemnitaires et de revaloriser de façon substantielle les plafonds, elle pourrait aider à résoudre des difficultés d'attractivité de certaines régions. Mais vous avez fait valoir des critiques sur sa déclinaison pour notre ministère et je les entends. Je pense notamment à la cotation de la part « Fonction » qui crée beaucoup de trouble et d'incompréhension.

Je n'ai pas le pouvoir de mettre fin unilatéralement au déploiement de la PFR, vous le savez bien, mais je souhaite que l'on reconsidère la façon dont on la met en œuvre dans le ministère, dès 2012.

Nous avons une marge de manœuvre sur ce point. Le mode de cotation de la partie Fonction pourrait être revu et simplifié. Par exemple, nous pourrions

avoir une cotation d'un seul niveau pour les inspecteurs et un second niveau pour les seules régions où existe un problème d'attractivité.

Je souhaite que ces propositions soient rediscutées rapidement avec vous.

f. Compte-tenu des drames qui ont endeuillé notre ministère, la question de la prévention des risques psychosociaux doit demeurer une préoccupation majeure. C'est aussi de cette façon que nous tournerons la page, sans rien oublier ni négliger de ce qui peut-être fait dans ce domaine. Je souhaite qu'un bilan de ces actions soit fait d'ici la fin de l'année. Plus largement c'est la question de la qualité de vie au travail qui doit nous mobiliser.

C'est aussi la protection de nos agents sur l'amiante qui prend une nouvelle dimension avec les nouvelles mesures récemment applicables. Je souhaite qu'un plan global de prévention sur ce risque soit construit avec les représentants du personnel. Des propositions vous seront faites au prochain CHSCT ministériel de la rentrée.

g. **Enfin, s'agissant de la défense des agents de l'inspection**, vous avez tous dit votre attente de voir le Ministre plus réactif et plus ferme dans le soutien à ses services. J'y serai particulièrement attentif. Je sais que vos métiers sont difficiles et exposés. J'interviendrai à chaque fois que des agents sont agressés

dans l'exercice de leur métier. Il faut leur apporter la meilleure réponse possible, et ne pas se contenter de proposer l'assistance d'un avocat.

Je souhaite aller au-delà de l'assistance et voir comment nous pouvons mieux prévenir : nous devons réfléchir à la façon de valoriser nos métiers et nos services.

En conclusion :

Avant de vous écouter et que nous puissions échanger, je voudrais terminer par ces quelques mots : le pays traverse une période difficile et est confronté à des défis que le Président et le Premier ministre ont récemment rappelés. L'emploi est la priorité absolue. Nous nous sommes engagés dans un combat pour le redressement, un redressement que nous voulons équitable et équilibré, le redressement avec la Justice. Dans ce combat, la place du ministère du travail et de ses agents est toute tracée. J'entends redonner du sens et du poids à ce ministère ; je sais ce que la société française attend de nos services mais je sais aussi qu'ils sont capables de répondre à ces attentes. Pour cela, je redis que nous devons être en mesure de dialoguer pour trouver les solutions aux questions difficiles auxquelles nous n'avons pas toujours de

réponse. Ma présence à ce CTM ne sera pas le dernier auquel je participerai.
Je vous proposerai une nouvelle rencontre avant la fin de cette année.